

Prévision de dépassement du **seuil d'alerte** en date du mercredi 24 avril 2024.

Polluant en cause	Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10)
Zone concernée	Stations de l'île de Cayenne et de Kourou (zone régionale et zone à risque hors agglomération)
Seuil dépassé	Seuil d'alerte : 80 µg/m³ en moyenne journalière
Indice de la qualité de l'air	Mauvais
Procédure préfectorale	Procédure d'alerte
Commentaires	<p>Depuis hier, le 23/04/2024, nous sommes en situation de dépassement des seuils réglementaires de la qualité de l'air concernant les particules fines PM10.</p> <p>Hier, le 23/04/2024, avec la présence de la brume d'origine saharienne et l'arrêt des pluies, nous avons constaté un dépassement du SIR (50 µg/m³ moy journalière) sur notre station de Kourou.</p> <p>- 51.3 µg/m³ sur la station de Kourou.</p> <p>Aujourd'hui, mercredi 24 avril 2024, les concentrations de PM10 dans l'air vont dépasser le seuil d'alerte (SA).</p> <p>A 09 heures, le seuil de 80 µg/m³ a été dépassé sur l'une de nos stations de mesures.</p> <p>Les concentrations relevées sont présentées ci-dessous : Concentrations moyennes relevées à 09 heures.</p> <p>- 71.6 µg/m³ sur la station de Cayenne ; - 82.6 µg/m³ sur la station de Kourou.</p> <p>Selon nos paramètres de prévision et les données de nos stations, un dépassement du SA est donc prévu aujourd'hui sur l'ensemble de notre territoire.</p> <p>La procédure d'alerte est déclenchée pour ce mercredi 24 avril 2024.</p>
Durée et prévision	<p>La brume de poussières d'origine saharienne restera présente demain sur le territoire, un nouvel épisode de pollution devrait avoir lieu.</p> <p>Cependant, il est nécessaire de préciser la nature exacte de ce dépassement : s'il s'agit d'un franchissement du seuil d'alerte ou si nous sommes simplement au-delà du seuil d'information et de recommandation.</p> <p>Un communiqué actualisé sera émis demain pour informer sur les évolutions récentes de cette situation.</p>

L'impact des polluants sur la santé des populations a fait l'objet de nombreuses études et leurs **effets à court et à long terme** sont **avérés au niveau respiratoire et cardiovasculaire**. Le Centre international de recherche sur le cancer a également classé la **pollution de l'air extérieur** comme **cancérogène pour l'homme**.

Cet impact résulte davantage de **l'exposition aux polluants sur une longue durée** que des variations de la qualité de l'air au jour le jour, y compris lors d'épisodes de pollution atmosphérique. Des recommandations sont tout de même de mise, pour les personnes sensibles et vulnérables et la population générale.

Recommandations sanitaires

Aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)), **nous recommandons de :**

- **Éviter les déplacements sur les axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe ;**
- **Éviter les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. **Reporter les activités qui demandent le plus d'effort.**

A la **population générale, nous recommandons de :**

- **Réduire les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions) en plein air ou en intérieur jusqu'à la fin de l'épisode ;
- **En cas de gêne respiratoire ou cardiaque** (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prendre **conseil auprès de votre pharmacien** ou consulter votre médecin.

Recommandations comportementales

Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...);
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).